

**FACE A L’ADMINISTRATION : LES RECOURS ADMINISTRATIFS ET JURIDICTIONNELS**

**(Entrée et Séjour en France – Protection sociale)**

**LETTRES TYPE/RECOURS AMIABLES, HIERARCHIQUES, JUDICIAIRES**

**(1 journée)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectifs pédagogiques :*** + S’approprier et approfondir un savoir de base sur une dizaine de thèmes / procédures et arguments pour élaborer des lettres-types de recours,
	+ Savoir évaluer et au besoin orienter les situations complexes pour apporter de meilleures réponses aux ressortissants étrangers dans leurs démarches,
	+ Agir de manière adaptée face aux décisions de rejet de droit à la protection sociale ou au séjour notifiées aux ressortissants étrangers.

**Date :** **Le Jeudi 17/01/2019** – à l’ODTI – 7 Place Edmond Arnaud – 38000 Grenoble – 1 journée de formation professionnelle continue de 9 à 12H et de 14H à 17H - 225 euros (exo TVA).**Référents et Intervenants :** Monsieur Elias BOUANANI, responsable du pôle juridique ressources (Tél : 04.76.44.99.51 / Email : eliasbouanani@odti.fr) et Madame Nadège ROBIN, juriste près du service juridique de l’ODTI (Tél : 04.76.44.99.58 / Email : nadegerobin@odti.fr).**Destinataires de la formation :** Acteurs institutionnels (privés, publics, associatifs…), personnels des établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux.**Techniques d’intervention et supports pédagogiques**: séances de formation en salle animées par les juristes de l’ODTI (Monsieur Elias BOUANANI et Madame Nadège ROBIN), études de cas concrets, exposés théoriques, power point, paper-board, remise d’un document de synthèse du contenu de la formation. | **Programme :**  **Les recours administratifs*** Les recours contre le refus d’enregistrement de la demande de titre de séjour
* La demande de communication des motifs du rejet implicite d’une demande d’ouverture de droits
* Les recours contre un refus de délivrance de titre de séjour
* Les recours contre la fixation du pays de renvoie
* Les recours contre une obligation à quitter le territoire, expulsion, interdiction de retour sur le territoire français
* Le référé liberté
* Les recours face au refus d’enregistrement d’une déclaration ressources par la direction générale des finances publiques
* La demande d’avis rectificatif d’imposition
* Le recours indemnitaire

 **Les recours juridictionnels*** Les recours face au indus
* Les recours face aux notifications de fraude
* L’application du dispositif de compensation
* Les recours en cas de refus de première affiliation ou de maintien d’affiliation au régime général de sécurité sociale française (la PUMA)
* Les recours face aux rejets RSA
* Les recours face aux refus de prestations familiales
* Les recours face aux refus d’ASPA
* Les recours face aux refus de CMU-C/d’ACS pour non application du plafond correspondant (couple par exemple)

 **Auto évaluation de fin de formation par des exercices pratiques.** |
|  |  |

L’ODTI est agréé au titre de la formation permanente (n° de déclaration d’activité : 82380526638)

Formations organisées également sur demande en intra ou pour plusieurs structures d’un territoire. Nous contacter.

|  |
| --- |
| **Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels**Association Loi 1901 – 7 Place Edmond Arnaud – 38000 Grenoble🕿 04.76.42.60.45 – Fax 04.76.01.02.46 –observatoire @odti.fr |